

République Française  
 Département Eure  
 Commune de St Georges Motel

## Compte rendu de séance

### Séance du 4 Avril 2019

L' an 2019 et le 4 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de BONNOT Evelyne Maire

**Présents** : Mme BONNOT Evelyne, Maire, Mmes : ALEXIS Julie, ALLAND Nancy, MM : CHARBONNEL Olivier, CHATAIN Jean-Claude, COCHELIN Denis, DESRAME Bruno, GUIRLIN Jean-Louis, JACQUEMIN Gérard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CANTERO Nathalie à M. CHARBONNEL Olivier  
 Absent(s) : Mmes : DACHARY - LAVAL Sandrine, HUREL Pascale

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 12
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 28/03/2019

**Date d'affichage** : 29/03/2019

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux  
 le : 08/04/2019

et publication ou notification  
 du : 09/04/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GUIRLIN Jean-Louis

#### **Objet(s) des délibérations**

#### SOMMAIRE

- Approbation du compte administratif 2018 - Budget commune - 01\_040419
- Approbation du compte administratif 2018 - Budget patrimoine - 02\_040419
- Approbation du compte administratif 2018 - Budget assainissement - 03\_040419
- Affectation des résultats - Budget commune - 04\_040419
- Affectation des résultats - Budget patrimoine - 05\_040419
- Affectation des résultats - Budget assainissement - 06\_040419
- Approbation du budget primitif - Budget commune - 07\_040419
- Approbation du budget primitif - Budget patrimoine - 08\_040419
- Approbation du budget primitif - Budget assainissement - 09\_040419
- Vote des 4 taxes - 10\_040419
- Subventions 2019 - 11\_040419
- Tarifs cantine - 12\_040419
- Frais de scolarité - Communes extérieures - 13\_040419

**réf : 01 040419 : Approbation du compte administratif 2018 - Budget commune**

Après avoir entendu le compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 543 614,02 €
- Un déficit d'investissement de - 94 855,34 €

Il est à noter que le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur municipal.

Mme le Maire ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2018 de la commune.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 1)

**réf : 02 040419 : Approbation du compte administratif 2018 - Budget patrimoine**

Après avoir entendu le compte administratif du budget du patrimoine de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 130 297,31 €
- Un excédent d'investissement de 50 884,29 €

Il est à noter que le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur municipal.

Mme le Maire ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2018 du patrimoine.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 1)

**réf : 03 040419 : Approbation du compte administratif 2018 - Budget assainissement**

Après avoir entendu le compte administratif du budget de l'assainissement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un solde de fonctionnement de 0,00 €
- Un solde d'investissement de 0,00 €

Il est à noter que le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur municipal.

Mme le Maire ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2018 de l'assainissement.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 1)

**réf : 04 040419 : Affectation des résultats - Budget commune**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) +152 699,06

B. Résultat antérieur reporté +390 914,96  
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

**C. Résultat à affecter =A+B (hors restes à réaliser)** +543 614,02  
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

Solde d'exécution de la section d'investissement

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) -94 855,34

D 001 si déficit

R 001 si excédent 0,00

E. Solde des restes à réaliser d'investissement précède du signe + (excédent) ou - (déficit)

Besoin de financement

Excédent de financement

**Besoin de financement F = D + E** 94 855,34

**AFFECTATION = C = G + H** 543 614,02

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement** 94 855,34

**G. = au minimum de couverture du besoin de financement F**

**2) H. Report en fonctionnement R 002** 448 758,68

**DEFICIT REPORTE D 002**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 05 040419 : Affectation des résultats - Budget patrimoine**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultat de fonctionnement

<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+14 150,93
<u>B. Résultat antérieur reporté</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+116 146,38
<b>C. Résultat à affecter =A+B (hors restes à réaliser)</b> <b>(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>+130 297,31</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+50 884,21
D 001 si déficit	0,00
R 001 si excédent	0,00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u> précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
<b>Besoin de financement F = D + E</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>	<b>130 297,31</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>0,00</b>
<b>G. = au minimum de couverture du besoin de financement F</b>	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	<b>130 297,31</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 06 040419 : Affectation des résultats - Budget assainissement**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultat de fonctionnement

<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultat antérieur reporté</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<b>C. Résultat à affecter =A+B (hors restes à réaliser)</b> <b>(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>0,00</b>

Solde d'exécution de la section d'investissement

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0,00

D 001 si déficit

R 001 si excédent 0,00

E. Solde des restes à réaliser d'investissement précède du signe + (excédent) ou - (déficit)

Besoin de financement

Excédent de financement

**Besoin de financement F = D + E 0,00**

**AFFECTATION = C = G + H 0,00**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0,00**

**G. = au minimum de couverture du besoin de financement F**

**2) H. Report en fonctionnement R 002 0,00**

**DEFICIT REPORTE D 002**

**A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)**

**réf : 07 040419 : Approbation du budget primitif - Budget commune**

Madame Evelyne BONNOT, Maire, assistée de Monsieur COCHELIN Denis, présente, au Conseil Municipal, le budget primitif 2019 de la commune en vue de son approbation et il est proposé le vote par chapitre.

Le budget primitif pour l'exercice 2019 se présente ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL 2019**

- section de fonctionnement : dépenses & recettes : 1 004 068,68€

- section d'investissement : dépenses & recettes : 442 243,34€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le budget principal 2019 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes;

**DIT que le présent budget est adopté par chapitre.**

**A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)**

**réf : 08 040419 : Approbation du budget primitif - Budget patrimoine**

Madame Evelyne BONNOT, Maire, assistée de Monsieur COCHELIN Denis, présente, au Conseil Municipal, le budget primitif 2019 du patrimoine en vue de son approbation et il est proposé le vote par chapitre.

Le budget primitif pour l'exercice 2019 se présente ainsi :

**BUDGET 2019**

- section de fonctionnement : dépenses & recettes : 140 497,31€

- section d'investissement : dépenses & recettes : 51 484,29€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le budget 2019 du patrimoine, équilibré en dépenses et en recettes;

**DIT que le présent budget est adopté par chapitre.**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 09 040419 : Approbation du budget primitif - Budget assainissement**

Madame Evelyne BONNOT, Maire, assistée de Monsieur COCHELIN Denis, présente, au Conseil Municipal, le budget primitif 2019 de l'assainissement en vue de son approbation et il est proposé le vote par chapitre.

Le budget primitif pour l'exercice 2019 se présente ainsi :

**BUDGET 2019**

- section de fonctionnement : dépenses & recettes : 6 650,00€

- section d'investissement : dépenses & recettes : 1 600,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le budget 2019 de l'assainissement, équilibré en dépenses et en recettes;

**DIT que le présent budget est adopté par chapitre.**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 10 040419 : Vote des 4 taxes**

Le produit attendu des 4 taxes s'avérant insuffisant, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux, à savoir :

Taxe d'Habitation	7,76 %	(7,66 % en 2018)
Taxe Foncière (bâti)	19,94 %	(19,84 % en 2018)
Taxe Foncière (non bâti)	33,94 %	(33,94 % en 2018)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les taux des contributions directes pour le budget 2019.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **réf : 11 040419 : Subventions 2019**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2019 aux associations.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les demandes de subventions qui ont été attribuées en 2018 aux associations,

Le Conseil Municipal attribue les subventions pour l'année 2019 :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2019</b>	<b>2018 (pour mémoire)</b>
APESGM	300	300
Association club de la vallée d'Avre	750	750
Coopérative scolaire	2400	2355
Chasse et environnement	550	500
Association Firmin Didot	100	100
ATELIER MUSICAL cours école de musique	2500	1500
Comité des fêtes	0	400
Association du patrimoine	1000	800
Association des monuments et sites de l'Eure	100	100
APPEL	300	300
Restaurants du Cœur	100	100
ADS	200	100
Ressour'eure	900	500
Les Tontons Boulistes	400	200
Club Modelisme	200	200

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions ci-dessus définies.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **réf : 12 040419 : Tarifs cantine**

Madame le Maire rappelle le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 et précise que les prix de la restauration scolaire des élèves de l'enseignement public sont désormais fixés par la commune pour les écoles maternelles et élémentaires.

On note une augmentation des coûts liés à ce service dont les familles sont loin de supporter la totalité.

Aussi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'appliquer une augmentation du prix des repas enfants commune et hors commune, à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

Les tarifs seront donc les suivants :

Pour les réguliers (4 jours/semaine)

Enfant de la commune : 3,30 € (3,15 € depuis 2016/2017)

Enfant hors commune : 4,50 € (4,25 € depuis 2016/2017)

Adulte : 5,00 € reste inchangé

Pour les occasionnels (de 1 à 3 jours/semaine)

Enfant de la commune : 3,80 €

Enfant hors commune : 5,00 €

En l'absence de nouvelle délibération, ces tarifs seront maintenus les années suivantes.

**A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)**

**réf : 13 040419 : Frais de scolarité - Communes extérieures**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 900€ la participation financière de la commune de résidence pour les enfants hors commune scolarisés à Saint Georges Motel, à partir de l'année scolaire 2019/2020, au lieu de 585 € précédemment.

**A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)**

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 05/04/2019  
Le Maire, ~~Evelyn~~ BONNOT

